

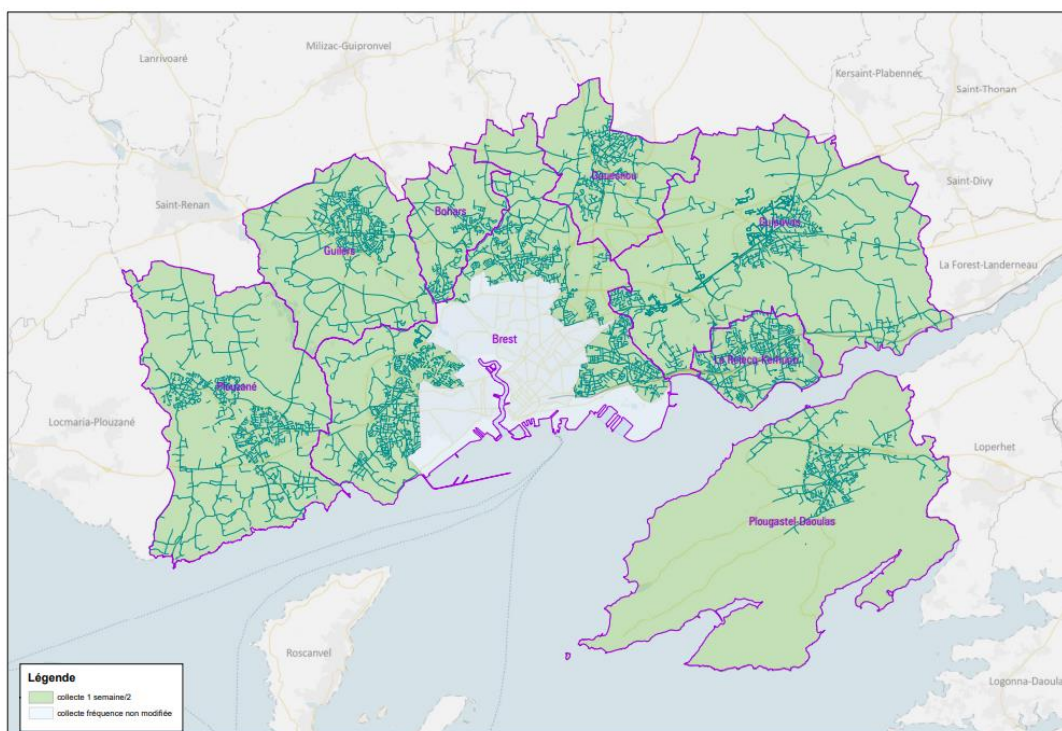
Mercredi 2 octobre 2024

Collecte des déchets ménagers : un nouveau rythme dès novembre 2024

En 2020, les consignes de tri ont été élargies : tous les emballages et papiers vont désormais dans la poubelle jaune. Consécutivement, les quantités de déchets dans les bacs d'ordures ménagères (couvercle bordeaux) ont diminué et sont passées de 226 kg par an et par habitant en 2018 à 208 kg/an en 2023. Depuis janvier, avec l'évolution de la législation, Brest métropole développe des solutions pour permettre à l'ensemble des habitants de trier leurs déchets alimentaires avec l'installation progressive de 700 points d'apport volontaire dans les zones urbaines denses, et la mise à disposition gratuite d'un composteur par foyer disposant d'un jardin.

Dans ce contexte, à partir du mois de novembre 2024, la collectivité franchira une nouvelle étape en redéfinissant l'ensemble de ses tournées : les bacs d'ordures ménagères (couvercle bordeaux) et les bacs de collecte sélective (couvercle jaune) seront désormais collectés de manière alternée tous les 15 jours, cela concerne 47 000 foyers métropolitains, Le centre-ville très urbanisé de Brest n'est pas concerné ni, évidemment, les usagers qui utilisent des points d'apport volontaires.

ZONAGE FREQUENCE DE COLLECTE



Les objectifs poursuivis par la métropole sont d'améliorer le tri des déchets (emballages et déchets alimentaires) tout en maîtrisant les coûts et en réduisant notre empreinte carbone.

Contacts

• Laurent Bonnaterre
Responsable de l'unité relations presse
laurent.bonnaterre@brest-metropole.fr
02 98 00 82 05 / 06 47 22 70 56

• Terry Guiziou
Attaché de presse
terry.guiziou@mairie-brest.fr
02 98 00 80 57 / 06 83 55 73 45

Une dynamique en cours

A l'échelle de la Bretagne, cette dynamique d'optimisation des circuits de collecte est aussi en cours. Rennes, Lorient, Saint Brieuc, Vannes, Guingamp, Lannion, Redon ont engagés des démarches d'optimisation ces dernières années soit sur le flux emballages soit sur les deux flux (ordures ménagères et emballages). Brest métropole est la dernière des 7 intercommunalités du pays de Brest à diminuer la fréquence de collecte. Pour plusieurs d'entre elles ces changements ont été opérés il y a plus de six ans.

Des changements à prévoir

Adaptation des circuits

La refonte des tournées va modifier les habitudes des habitants : changement de jour de collecte et/ou de fréquence. Un courrier explicatif va être distribué à chaque habitant concerné par un changement. Pour les habitants qui passe à une collecte alternée, un calendrier de collecte sera joint au courrier.

Adaptation des volumes de bacs

Les habitants qui le souhaitent peuvent dès à présent demander un changement de bacs pour les déchets ménagers et pour les emballages. Cependant les services de la métropole conseillent d'attendre quelques semaines d'usage afin d'estimer le besoin ou non de changer son volume de bac. La demande de remplacement est gratuite et se fait soit en ligne sur brest.fr dans la rubrique gérer mon quotidien soit en contactant le 02.98.33.50.50.

Rappel : Tous les emballages et tous les papiers vont dans le bac jaune.

Le centre de tri «Triglaz», situé à Plouédern, est un outil industriel qui gère tous les déchets des poubelles jaunes du nord Finistère (30 000 tonnes par an). Il est calibré et performant pour séparer en 13 matières différentes les emballages et les papiers reçus afin de les envoyer dans des usines de recyclages spécialisées. À l'inverse, tout ce qui n'est pas emballage ou papier est considéré comme une erreur de tri. **Ainsi sur 100 kg de déchets mis dans la poubelle jaune, le centre de tri doit en refuser en moyenne 20 kg.** Ces "erreurs de tri" représentent un coût important pour la collectivité car elles doivent être retirées et renvoyées vers la bonne filière de traitement : celle des déchets résiduels pour être incinérées.

Emballages emboîtés = emballages non triés !

Pour gagner de la place dans le bac à couvercle jaune, les emballages peuvent être compactés mais pas emboîtés. Les emballages emboîtés ne peuvent pas être séparés par matière par les machines du centre de tri (par exemple, l'opercule du yaourt en aluminium imbriqué dans le pot en plastique). Le processus de tri en est alors perturbé et de la matière recyclable n'est pas récupérée. Pour bien trier, il faut déposer séparément les emballages dans le bac de tri jaune.

Pas de sac, que du vrac.

Les déchets se trouvant dans un sac fermé dans le bac de tri jaune seront incinérés comme des ordures ménagères et ne seront donc pas valorisés, même si le tri a été bien fait.

Contacts

• Laurent Bonnaterre
Responsable de l'unité relations presse
laurent.bonnaterre@brest-metropole.fr
02 98 00 82 05 / 06 47 22 70 56

• Terry Guiziou
Attaché de presse
terry.guiziou@mairie-brest.fr
02 98 00 80 57 / 06 83 55 73 45



Parlons « coûts »

En plus de l'inflation et particulièrement des coûts de l'énergie, les collectivités sont confrontées à une flambée des coûts de traitement des déchets. Une des causes est la hausse de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) applicable à l'incinération des déchets. Pour amortir ces augmentations et limiter la répercussion sur la tarification des usagers, il est indispensable de réduire au maximum les déchets présents dans la poubelle à couvercle bordeaux.

- la métropole agit quotidiennement et met en place des actions lui permettant de contenir ses coûts de collecte et aux usagers d'enlever davantage de déchets du sac d'ordures ménagères : depuis plusieurs années : multiplication des filières de valorisation en déchèteries (mobilier, seconde vie, déchets électriques et électroniques, etc.),
- En 2020 : simplification des consignes de tri avec l'ajout de tous les emballages plastiques
- En 2024 : intensification du tri à la source des déchets alimentaires grâce au compostage et à la mise en place de points de collecte spécifiques et optimisation des circuits de collecte

Ainsi, avec ces mesures prises maintenant la réduction de la fréquence de collecte, Brest métropole a une taxe d'enlèvement des ordures ménagères les moins chères de France et entend le rester (63 € en moyenne par habitant contre 125 au niveau national en 2022 – chiffres de « que choisir ? » octobre 2024).

Que contient notre poubelle bordeaux d'ordures ménagères ?

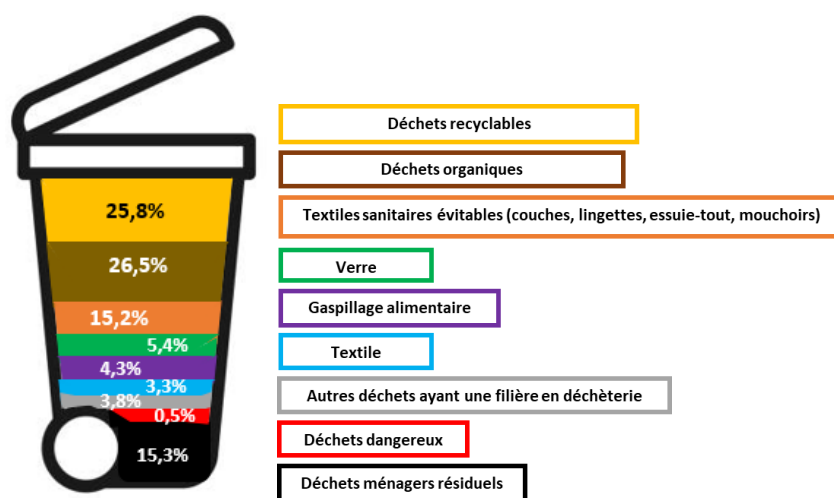
En juin 2023, une analyse des ordures ménagères a été réalisée sur la métropole. Cette dernière a permis d'étudier les différentes catégories de déchets présents dans les ordures ménagères afin d'identifier ceux qui pourraient être recyclés, compostés ou valorisés. Ceci dans l'objectif de

Contacts

• Laurent Bonnaterre
Responsable de l'unité relations presse
laurent.bonnaterre@brest-metropole.fr
02 98 00 82 05 / 06 47 22 70 56

• Terry Guiziou
Attaché de presse
terry.guiziou@mairie-brest.fr
02 98 00 80 57 / 06 83 55 73 45

réfléchir aux actions à mener auprès des habitants pour apporter des solutions pour mieux trier ou réduire les quantités de déchets sur le territoire.



Composition moyenne d'une poubelle d'ordures ménagères en 2023- Brest métropole – Part en masse (%) par typologie de déchets

De manière synthétique, la poubelle d'ordures ménagères d'un habitant de Brest métropole est composée de :

- **31% de produits recyclables** dont 6% d'emballages en verre qui pourraient être triés et recyclés
- **31 % de produits évitables** dont 27% de déchets organiques (restes de repas, épluchures) et 4% de produits alimentaires non consommés qui pourraient être valoriser par compostage ou méthanisation
- **8% de déchets pouvant faire l'objet d'une collecte spécifique** en déchèteries ou dans des points de collecte spécifiques (textiles, déchets dangereux, déchets d'équipements électriques et électroniques)
- **30% d'ordures ménagères résiduelles** dont 15% de déchets sanitaires évitables (couches, lingettes, mouchoirs)

Contacts

• Laurent Bonnaterra
Responsable de l'unité relations presse
laurent.bonnaterre@brest-metropole.fr
02 98 00 82 05 / 06 47 22 70 56

• Terry Guiziou
Attaché de presse
terry.guiziou@mairie-brest.fr
02 98 00 80 57 / 06 83 55 73 45